



Assemblée générale

Distr. limitée
7 décembre 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Deuxième Commission

Point 60 de l'ordre du jour

Développement agricole et sécurité alimentaire

Projet de résolution déposé par le Vice-Président de la Commission, Carlos Enrique García González (El Salvador), à l'issue de consultations sur le projet de résolution A/C.2/64/L.27

Développement agricole et sécurité alimentaire

L'Assemblée générale,

Se félicitant de l'inscription de ce point à son ordre du jour ainsi que des débats consacrés au développement agricole et à la sécurité alimentaire,

Se félicitant de la tenue du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire à Rome du 16 au 18 novembre 2009,

Rappelant la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement¹, l'Action 21², le Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21³, la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable⁴ et le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (« Plan de mise en œuvre de Johannesburg »)⁵, le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement⁶, le Document final du Sommet mondial de 2005⁷ et la Déclaration de Doha sur le financement du développement :

¹ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992*, vol. I, *Résolutions adoptées par la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe I.

² Ibid., annexe II.

³ Résolution S-19/2, annexe.

⁴ *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1), chap. I, résolution 1, annexe.

⁵ Ibid., résolution 2, annexe.

⁶ *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

⁷ Voir résolution 60/1.



document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey⁸,

Réaffirmant l'objectif énoncé au paragraphe 19 de la Déclaration du Millénaire⁹ consistant à réduire de moitié d'ici à 2015 la proportion de la population mondiale dont le revenu est inférieur à un dollar par jour et la proportion de ceux qui souffrent de la faim,

Rappelant la Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale et le Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation¹⁰, la Déclaration du Sommet mondial de l'alimentation : cinq ans après¹¹, notamment en ce qui concerne la réalisation de l'objectif de la sécurité alimentaire pour tous grâce à une action menée sans relâche pour libérer tous les pays de la faim, le but immédiat étant d'avoir, en 2015 au plus tard, réduit de moitié le nombre de personnes sous-alimentées, et l'engagement d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement,

Se félicitant de l'issue des travaux de la dix-septième session de la Commission du développement durable sur le groupe thématique de questions relatives à l'agriculture, au développement rural, à la terre, à la sécheresse, à la désertification et à l'Afrique¹²,

Sachant que l'agriculture joue un rôle vital dans la réponse aux besoins d'une population mondiale en pleine croissance et est indissociable de l'élimination de la pauvreté, surtout dans les pays en développement, et soulignant qu'une approche intégrée et viable du développement agricole et rural est donc indispensable si l'on veut parvenir, de manière écologiquement viable, à une meilleure sécurité et une meilleure sûreté alimentaires,

Se déclarant préoccupée par le fait que le nombre de victimes de la faim et de la pauvreté dépasse aujourd'hui le milliard, situation qui pèse de façon inacceptable sur la vie, les moyens d'existence et la dignité d'un sixième de la population mondiale, en majorité dans les pays en développement, et notant que les effets d'un sous-investissement chronique dans la sécurité alimentaire, l'agriculture et le développement rural ont récemment été exacerbés par les crises alimentaire, financière et économique, notamment,

S'employant à assurer l'avènement d'un monde libéré de la faim dans lequel les pays mettent en œuvre les Directives volontaires pour la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, adoptées en novembre 2008 par le Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture¹³, et soutenant l'application

⁸ Résolution 63/239, annexe.

⁹ Voir résolution 55/2.

¹⁰ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *Rapport du Sommet mondial de l'alimentation, 13-17 novembre 1996* (WFS 96/REP), première partie, appendice.

¹¹ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *Rapport du Sommet mondial de l'alimentation : cinq ans après, 10-13 juin 2002*, première partie, appendice; voir également A/57/499, annexe.

¹² Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2009, Supplément n° 9* (E/2009/29).

¹³ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *Rapport du Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, cent vingt-septième session, Rome, 22-27 novembre 2004* (CL127/REP), appendice D; voir aussi E/CN.4/2005/131, annexe.

pratique des Directives en se fondant sur les principes de la participation, de la transparence et de l'obligation de rendre des comptes,

Consciente de l'importance d'un climat international et national porteur pour accroître et soutenir l'investissement en faveur du secteur agricole dans les pays en développement, et pour rééquilibrer la donne dans l'agriculture grâce à un accès plus large aux marchés et à la réduction substantielle des aides nationales qui faussent les échanges commerciaux, à l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions à l'exportation et les disciplines à l'exportation ayant un effet équivalent comme l'exige le mandat du Programme de travail de Doha de l'Organisation mondiale du commerce,

Soulignant qu'il est urgent d'intensifier l'action menée aux échelons national, régional et international pour s'attaquer aux questions concernant la sécurité alimentaire et le développement agricole, en tant qu'élément faisant partie intégrante de la réalisation des objectifs de développement internationaux,

Consciente de la nécessité de favoriser la coordination stratégique en faveur du développement agricole et de la sécurité alimentaire avec la participation de tous les acteurs nationaux, régionaux et mondiaux pour améliorer la gouvernance et l'affectation des ressources et pour éviter les doubles emplois et identifier les lacunes à combler,

Constatant qu'un sentiment d'urgence et la volonté de résoudre la crise alimentaire mondiale ont eu un effet catalyseur qui a incité à renforcer la coordination et la gouvernance internationales en matière de sécurité alimentaire, grâce au Partenariat mondial pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition, dont le Comité de la sécurité alimentaire mondiale est un élément central, et réitérant qu'il est essentiel d'améliorer la gouvernance mondiale, en prenant appui sur les institutions existantes et en suscitant des partenariats efficaces,

Toujours vivement préoccupée par la forte instabilité des prix mondiaux des produits alimentaires, dont les cours des denrées de base, causée, entre autres raisons, par des problèmes structureux et systémiques,

Toujours et encore vivement préoccupée par la crise financière et économique mondiale, le changement climatique et la crise alimentaire qui remettent sérieusement en cause la lutte contre la pauvreté et la faim ainsi que les efforts que font les pays en développement pour accéder à la sécurité alimentaire et atteindre l'objectif consistant à réduire de moitié le nombre des sous-alimentés d'ici à 2015, parmi les autres objectifs de développement fixés d'un commun accord au niveau international, dont ceux du Millénaire, et répétant que les causes de la crise alimentaire mondiale sont multiples et complexes et que ses conséquences appellent une réaction globale et coordonnée, y compris l'adoption de mesures économiques, sociales, financières et techniques à court, moyen et long termes par les gouvernements et la communauté internationale,

Appréciant le travail entrepris par les organes et organismes internationaux concernés, dont l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds international de développement agricole et le Programme alimentaire mondial, dans le domaine du développement agricole et de l'amélioration de la sécurité alimentaire,

Saluant les efforts faits par l'Équipe spéciale de haut niveau du Secrétaire général sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire,

Se réjouissant de la nomination récente du Représentant spécial du Secrétaire général pour la sécurité alimentaire et la nutrition,

Prenant note de la suite à donner notamment par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Fonds international de développement agricole à la Conférence internationale de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture sur la réforme agraire et le développement rural, étant donné sa pertinence pour la sécurité alimentaire,

Notant que s'est tenu le Forum mondial des céréales à Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie) les 6 et 7 juin 2009,

Insistant sur le fait que l'Organisation des Nations Unies peut contribuer efficacement à l'édification d'un consensus mondial sur la manière d'aborder le développement agricole et la sécurité alimentaire,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur le développement agricole et la sécurité alimentaire¹⁴;

2. *Se félicite* de l'adoption de la Déclaration du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire et prend note des Cinq principes de Rome pour une sécurité alimentaire mondiale durable qui y figurent;

3. *Souligne* que la sécurité alimentaire est cruciale au regard de l'élimination de la pauvreté, ainsi que de la santé publique et de la croissance économique durable, et qu'elle exige une double approche globale consistant d'une part en une action directe visant à remédier immédiatement à la faim dont souffrent les plus vulnérables et d'autre part en des programmes à moyen et long termes dans les domaines de l'agriculture durable, de la sécurité alimentaire, de la nutrition et du développement rural visant à éliminer les causes profondes de la faim et de la pauvreté, en particulier grâce à la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate;

4. *Souligne également* que, pour assurer la sécurité alimentaire universelle, il faut avant tout renforcer et revitaliser le secteur agricole des pays en développement où les gouvernements en ont fait une priorité, notamment grâce à un appui international accru, à l'instauration de conditions porteuses à tous les niveaux et à l'autonomisation des petits exploitants, des peuples autochtones et d'autres communautés rurales tout en insistant sur la participation des femmes en particulier à la prise des décisions;

5. *Insiste* sur l'importance de synergies accrues entre les politiques et stratégies relatives à l'agriculture et à la sécurité alimentaire et celles qui touchent au développement, aux niveaux national et international, qui supposent notamment que l'on accorde à l'agriculture et à la sécurité alimentaire une place prioritaire en les intégrant dans les politiques de développement;

6. *Soutient* les efforts faits à tous les niveaux pour instaurer des conditions solides propices à l'amélioration de la production, de la productivité et de la

¹⁴ A/64/221.

viabilité agricoles, à la création de chaînes de valeur agricole fortes, à l'accès et à la participation élargis des exploitants et de l'agro-industrie aux marchés;

7. *Se réjouit* de la coopération accrue entre l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds international de développement agricole, le Programme alimentaire mondial et toutes les autres organisations compétentes du système des Nations Unies et les autres organisations intergouvernementales, les institutions financières internationales et les organismes commerciaux, financiers et économiques internationaux ainsi qu'avec les organisations non gouvernementales et le secteur privé en vue de promouvoir et d'appuyer l'action en faveur du développement agricole et de la sécurité alimentaire;

8. *Exprime son soutien* aux initiatives et aux mesures prises pour renforcer la gouvernance aux fins du développement agricole et de la sécurité alimentaire, ainsi qu'au Partenariat mondial pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la malnutrition, qui œuvrera à la coordination stratégique des efforts nationaux, régionaux et mondiaux en s'appuyant sur les structures existantes, en assurant une participation ouverte à tous et en favorisant une approche partant véritablement de la base, fondée sur les expériences menées et sur l'évolution de la situation constatée sur le terrain;

9. *Salue* les efforts déployés par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale qui offre un cadre de débats et de coordination pour faire en sorte que les voix de l'ensemble des parties prenantes concernées – notamment les plus touchées par l'insécurité alimentaire – soient entendues, appuie sans réserve les rôles importants du Comité, en particulier dans les domaines de la coordination à l'échelle mondiale, de la convergence des politiques, de l'appui et des avis donnés aux pays et aux régions, et affirme que, dans le contexte du plan de mise en œuvre établi aux fins de la réforme du Comité, celui-ci se chargera progressivement de fonctions supplémentaires telles que la promotion de la coordination aux niveaux national et régional, de l'obligation de rendre compte et de la mise en commun des meilleures pratiques à tous les niveaux et l'élaboration d'un cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition;

10. *Souligne* la nécessité d'un financement pérenne et d'un investissement ciblé accru pour améliorer la production alimentaire mondiale, et sollicite des ressources financières nouvelles et additionnelles de toutes provenances afin de parvenir aux objectifs du développement agricole durable et de la sécurité alimentaire;

11. *Insiste* sur la nécessité urgente d'accroître la part de l'aide publique au développement allouée à l'agriculture et à la sécurité alimentaire sur la base des demandes formulées par les pays, et encourage les institutions financières internationales et banques régionales de développement à en faire de même;

12. *Demande* que soient lancées, aux niveaux national, régional et international, des initiatives visant à accroître l'investissement public et privé dans le secteur agricole, y compris dans le cadre de partenariats entre secteurs public et privé;

13. *Encourage* l'action menée aux échelles internationale, régionale et nationale pour renforcer les capacités des pays en développement, en particulier

celles de leurs petits producteurs, améliorer le rendement des cultures vivrières et favoriser le recours à des pratiques viables avant et après les récoltes;

14. *Souligne* l'importance de la conservation et du partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et l'accès à celles-ci, conformément aux législations nationales et aux accords internationaux;

15. *Réaffirme* qu'il faut mobiliser les ressources nécessaires pour accroître la productivité, notamment pour étudier, approuver et adopter des biotechnologies et autres innovations et technologies nouvelles qui soient sûres, efficaces et puissent être exploitées durablement sans dommage pour l'environnement;

16. *Encourage* la recherche dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture, y compris la recherche en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de celui-ci, ainsi que l'accès aux résultats de la recherche et aux technologies sur les plans national, régional et international, y compris par l'intermédiaire des centres affiliés au Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale et d'autres organismes de recherche internationaux et régionaux;

17. *Constate* que des technologies agricoles pertinentes, durables et d'un coût abordable peuvent beaucoup contribuer à aider les pays en développement à éliminer la pauvreté et la faim, ainsi qu'à atteindre l'objectif de la sécurité alimentaire mondiale, et exhorte la communauté internationale à consentir des efforts plus grands pour promouvoir l'élaboration de technologies et de savoir-faire appropriés et leur transfert vers les pays en développement, suivant des modalités convenues d'un commun accord;

18. *Souligne* qu'il importe de resserrer la coopération Nord-Sud ainsi que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, et de renforcer l'appui des organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement à la promotion de la coopération en matière de développement agricole et de sécurité alimentaire;

19. *Soutient* les efforts faits à tous les niveaux pour mettre en place des mesures et programmes de protection sociale, comme les filets de protection sociale et les programmes de protection nationaux destinés aux personnes démunies et vulnérables, les programmes Vivres contre travail et Travail contre rémunération, les programmes de transfert de fonds et de coupons, les programmes de repas scolaires et les programmes nutritionnels destinés à la mère et à l'enfant, ou pour consolider ceux qui existent déjà;

20. *Souligne* qu'un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable favorisera l'agriculture et le développement rural dans les pays en développement et contribuera à la sécurité alimentaire mondiale, et insiste pour que les stratégies nationales, régionales et internationales encouragent la présence des agriculteurs, en particulier les petits exploitants et les femmes, sur les marchés locaux, nationaux, régionaux et internationaux;

21. *Souligne* qu'il importe de fournir des secours alimentaires d'urgence sûrs, une aide humanitaire et un soutien aux populations les plus vulnérables et d'assurer un libre accès à ces secours, est consciente de l'intérêt des achats d'aliments sur place, qui soutiennent les marchés locaux, et insiste sur le fait qu'il faut supprimer les restrictions imposées aux exportations alimentaires ou les taxes extraordinaires sur les aliments achetés à des fins humanitaires non commerciales et

procéder à des consultations et notifier à l'avance toute restriction de cet ordre avant son application;

22. *Incite vivement* les États Membres et les organisations internationales à mettre en place des politiques et des stratégies visant à améliorer le fonctionnement des marchés nationaux, régionaux et internationaux et à garantir l'accès équitable de tous, notamment des petits exploitants et des agricultrices des pays en développement, à ces marchés, constate qu'il importe de prendre des mesures spéciales, compatibles avec les règles de l'Organisation mondiale du commerce, sans effet de distorsion des échanges, visant à mettre en place des incitations qui permettent aux petits exploitants des pays en développement d'accroître leur productivité et d'affronter plus équitablement la concurrence sur les marchés mondiaux, et prie instamment les États Membres d'éviter de prendre des mesures incompatibles avec les règles de l'Organisation mondiale du commerce, ayant des effets négatifs sur la sécurité alimentaire mondiale, régionale ou nationale;

23. *Estime* qu'il faut absolument que les négociations du Cycle de négociations commerciales de Doha de l'Organisation mondiale du commerce sur le développement s'accélèrent et aboutissent d'ici à 2010 à un résultat ambitieux, complet et équilibré, ce qui est crucial pour l'amélioration de la sécurité alimentaire, et réaffirme sa volonté d'œuvrer dans ce sens;

24. *Estime de même* que l'Afrique doit s'engager dans une révolution verte pour aider à promouvoir la productivité agricole, la production alimentaire et la sécurité alimentaire régionale, et se félicite que les pays africains aient résolument pris la direction de l'action menée pour relever les défis du développement agricole durable et assurer la sécurité alimentaire, grâce au Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, qui peut servir de cadre à la coordination de l'aide à l'agriculture et à la sécurité alimentaire, et engage la communauté internationale à aider l'Afrique à mettre en œuvre les divers programmes menés au titre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique;

25. *Réaffirme* sa volonté de s'engager sur un changement de cap crucial et décisif en faveur d'investissements nationaux et internationaux accrus à court, moyen et long termes, dans l'agriculture des pays en développement, se félicite de l'engagement pris par les dirigeants africains, dans la Déclaration de Maputo sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique, de consacrer à l'agriculture et au développement rural 10 % au moins de leurs dépenses budgétaires, et encourage d'autres régions à adopter de semblables engagements quantitatifs et assortis d'un délai;

26. *Prend note* à cet égard de l'adoption de la Déclaration ministérielle de haut niveau de Windhoek sur l'agriculture en Afrique au XXI^e siècle : relever les défis et réaliser une révolution verte durable, le 10 février 2009¹⁵;

27. *Rappelle* la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones¹⁶, constate qu'un grand nombre d'organisations et de représentants de peuples autochtones ont exprimé dans diverses instances leur profonde préoccupation face aux obstacles et aux difficultés auxquels se heurtent ces peuples

¹⁵ Voir A/63/740, annexe.

¹⁶ Voir résolution 61/295, annexe.

pour exercer pleinement leur droit à l'alimentation, et invite les États à prendre des mesures spéciales pour remédier aux causes profondes de la faim et de la malnutrition qui frappent de façon disproportionnée les peuples autochtones et à la discrimination persistante qui s'exerce à leur endroit;

28. *Réitère* qu'il importe que les pays en développement arrêtent leurs propres stratégies en matière de sécurité alimentaire et que la responsabilité de la sécurité alimentaire incombe aux pays et que tout programme visant à relever les défis de la sécurité alimentaire doit être formulé, élaboré, pris en charge et conduit par les pays et prendre appui sur une concertation avec toutes les principales parties prenantes, et engage vivement les États Membres à accorder un rang de priorité élevé à la sécurité alimentaire dans leurs programmes et budgets nationaux;

29. *Prend acte* des efforts déployés aux échelles nationale et régionale par les pays en développement pour mettre en œuvre des politiques et des mesures propices à la sécurité alimentaire et au développement agricole, comme le fonds de sécurité alimentaire constitué par quelques pays d'Amérique latine et des Caraïbes, l'Initiative « L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim », le Sommet des chefs d'État sur la souveraineté et la sécurité alimentaire « Aliments pour la vie », tenu à Managua le 7 mai 2008, la Déclaration de Syrte intitulée « Investir dans l'agriculture pour la croissance économique et la sécurité alimentaire », adoptée à Syrte (Jamahiriya arabe libyenne) le 3 juillet 2009, par la Conférence de l'Union africaine à sa treizième session ordinaire, le Programme d'urgence pour la sécurité alimentaire des pays arabes, lancé lors du Sommet arabe du développement économique et social, organisé au Koweït les 19 et 20 janvier 2009, la Réserve de sécurité alimentaire de l'Association sud-asiatique de coopération régionale, et le Cadre de sécurité alimentaire intégré et le plan d'action stratégique concernant la sécurité alimentaire de l'Association des nations d'Asie du Sud-Est;

30. *Souligne* l'importance des initiatives et engagements pris par la communauté internationale pour promouvoir le développement du secteur agricole et la sécurité alimentaire dans les pays en développement, et leur mise en œuvre intégrale, rapide et fiable;

31. *Salue* à cet égard les engagements pris lors du Sommet du Groupe des Huit tenu à L'Aquila (Italie), du 8 au 10 juillet 2009, en vue d'agir avec suffisamment d'ampleur et de rapidité pour assurer une sécurité alimentaire durable à l'échelle mondiale¹⁷, et se félicite de celui des pays représentés à L'Aquila consistant à mobiliser 20 milliards de dollars sur trois ans grâce à cette stratégie globale et coordonnée axée sur le développement agricole durable;

32. *Invite* tous les membres de la communauté internationale, y compris les institutions financières internationales et régionales, à coopérer activement et de manière coordonnée à la mise en œuvre de la Déclaration du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire adoptée à Rome en novembre 2009, et prie instamment les organismes compétents des Nations Unies d'en faire autant;

33. *Prie* le Secrétaire général de donner une suite coordonnée sur le terrain au Sommet mondial sur la sécurité alimentaire dans le cadre du système des coordonnateurs résidents, compte tenu de celle donnée aux grandes conférences internationales des Nations Unies;

¹⁷ Voir A/63/927-S/2009/358, annexe.

34. *Invite* la présidence du Comité de la sécurité alimentaire mondiale à l'informer, dans le contexte du rapport qu'il lui présentera à sa soixante-cinquième session par l'intermédiaire du Conseil économique et social, de l'état d'avancement de la réforme qu'il a entreprise et des progrès accomplis dans la concrétisation de sa vision;

35. *Prie* le Secrétaire général de lui faire rapport à sa soixante-cinquième session sur les faits nouveaux intéressant les questions mises en avant dans la présente résolution et sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire;

36. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-cinquième session la question intitulée « Développement agricole et sécurité alimentaire » qui sera examinée par la Deuxième Commission.
